



ANIÈRES



Communications de l'Exécutif

Suite à la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2022

Dans sa séance du mardi 10 mai 2022, le Conseil municipal a traité des points suivants:

Rapport des commissions

- ❖ Mme Nicole IMHOF, présidente de la commission sociale, culture et loisirs, a donné lecture du rapport de la séance du 20 juin 2022 de la commission.
- ❖ Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, présidente de la commission urbanisme et constructions, a donné lecture du rapport de la séance du 24 mai 2022 de la commission.
- ❖ M. Pierre-Yves DECHEVRENS, président de la commission assainissement, routes, sécurité, développement durable, a donné lecture du rapport de la séance du 31 mai 2022 de la commission.
- ❖ Mme Anita PORDES, présidente de la commission assainissement, routes, sécurité, développement durable, a donné lecture du rapport de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 de la commission.
- ❖ Mme Anita PORDES, présidente de la commission assainissement, routes, sécurité, développement durable, a donné lecture du rapport succinct de la séance du 30 août 2022 de la commission conjointe assainissement, routes, sécurité, développement durable et urbanisme et constructions.

📁 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022.**

Vote de délibérations :

Délibération 2020-2025 N° 061 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 2'000'000 F à la réalisation du parking souterrain de la salle communale.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le crédit d'engagement de TTC 12'740'400 F voté par le conseil municipal le 16 avril 2019 et approuvé par le département compétent le 26 avril 2022,

Vu le devis général établi par le bureau B+S, d'un montant total de TTC 14'719'111 F,

Vu que la délibération 2015-20 D-103, du 16 avril 2019, et l'exposé des motifs lié, dont les aménagements extérieurs n'ont pas été explicité comme partie intégrante des travaux,

Vu la présentation du dossier à la commission réunie « Assainissement, route, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions », du 30 août 2022, lors de laquelle il a été confirmé le préavis favorable par 7 oui, 0 non, 5 absentions, pour l'engagement des travaux et l'ouverture d'un crédit complémentaire de TTC 2'000'000 F,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal décide
en présence de 14 de ses membres**

par 10 oui, 0 non et 4 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de TTC 2'000'000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit de TTC 12'740'400 F relatif à la réalisation du parking souterrain de la salle communale.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 16 avril 2019.

Délibération 2020-2025 N° 062 - Proposition du Maire relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 7'500'000 F destiné à la réalisation des aménagements extérieurs situés sur une aire s'étendant de la salle communale jusqu'au chemin de l'Hospice – diverses parcelles.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le crédit d'étude voté le 10 avril 2017,

Vu le devis général établi par le bureau B+S, d'un montant total de TTC 7'495'455.-,

Vu la demande d'autorisation de construire, du 7 septembre 2021,

Vu la demande d'autorisation pour le prolongement jusqu'au chemin de l'Hospice, du 22 novembre 2021,

Vu la présentation du dossier en commission réunie « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », et « Urbanisme et construction », du 30 août 2022,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal décide
en présence de 14 de ses membres**

par 14 oui (unanimité), 0 non et 0 abstention

1. De réaliser les travaux des aménagement extérieurs situés sur une aire s'étendant de la salle communale jusqu'au chemin de l'Hospice (diverses parcelles).
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 7'500'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 7'500'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 7'500'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux

Délibération 2020-2025 N° 063 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – solde des travaux.

Vu l'exposé des motifs,

Vu l'obligation de la Commune d'effectuer des travaux d'entretien de ses canalisations, drainages, etc. selon la loi sur les Eaux – L 2 05 du 18 août 1961 ;

Vu la délibération N° 2011-2015 D-047, votée par le Conseil municipal, en date du 21 janvier 2014, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 300'000 F destiné à l'entretien et à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – 1ère tranche - LOT 1 secteurs 1 à 3 – LOT 2 secteurs 1 à 3 – LOT 3 secteurs 1 et 2. Diverses parcelles et plans ; délibération approuvée par le Département présidentiel le 14 mars 2014 ;

Vu la délibération N° 2011-2015 D-072, votée par le Conseil municipal, en date du 24 mars 2015, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 600'000 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – 2ème tranche – Secteurs 1 à 6 – Diverses parcelles et plans ; délibération approuvée par le Département présidentiel le 19 mai 2015 ;

Vu le montant total des travaux selon le décompte final s'élevant à TTC 1'083'994 F, couvrant l'ensemble des frais à charge des communes d'Anières et de Corsier ;

Vu le montant du crédit complémentaire correspondant au montant total engagé, sans aucune déduction ;

Vu la présentation du dossier à la commission réunie « Assainissement, route, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions », du 30 août 2022, lors de laquelle il a été confirmé le préavis favorable par 12 oui, 0 non, 0 absentions, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F.

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal décide
en présence de 14 de ses membres**

par 14 oui (unanimité), 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 janvier 2014 et calculé de manière à prendre fin en même temps, soit en 2044

Objets renvoyés en commission pour étude

Commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » :

Discussion sur la patinoire de la commune

M. le Maire Pascal WASSMER propose le renvoi de la discussion sur la patinoire à la prochaine séance de la commission assainissement, routes, sécurité, développement durable.

À l'unanimité (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la discussion sur la patinoire à la prochaine séance de la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable.

Commission « Finances » :

Etude des comptes 2021 de la Fondation des la commune d'Anières pour le logement

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH propose le renvoi de l'étude des comptes 2021 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission Finances.

À l'unanimité (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'étude des comptes 2021 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission Finances.

Commission « Urbanisme » :

Etude de la division de parcelle et inscription de 4 servitudes concernant la parcelle 5032 de la Commune d'Anières, sise chemin de Bézaley 15

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH propose le renvoi de l'étude de la division de parcelle et inscription de 4 servitudes concernant la parcelle 5032 de la Commune d'Anières, sise chemin de Bézaley 15 à la commission Urbanisme.

À l'unanimité (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'étude de la division de parcelle et inscription de 4 servitudes concernant la parcelle 5032 de la Commune d'Anières, sise chemin de Bézaley 15 à la commission Urbanisme.

Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie